

Nombres de délégués -
Afférents au Conseil : 49
- En exercice : 49
Qui ont pris part
à la délibération : 41
Votes exprimés : 40
POUR : 40
CONTRE : 0
Abstentions : 1
Date de la convocation :
21 novembre 2023
Date d'affichage :
21 novembre 2023

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'YONNE

DELIBERATION
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept novembre, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Philippe TRESPALLE – Jean-Marie MAURICE, absent excusé (représenté par Marc MARTIN) - Bruno CHARMET – Daniel RAVERAT - Nadine LEGENDRE – Philippe DESCHAUMES - Béatrice BOISE – Jacqueline DUPLESSY - Florian FRAYER – Gilles SACKPEY – Hervé PASCAULT, absent excusé (représenté par Jérôme PASCAULT) - Jacqueline DE DEMO - Jean-Louis GROGUENIN - Marie-Laure GRIMARD – Pierre-Yves ROY, absent excusé (pouvoir à Christian SCHILTZ) – Christian SCHILTZ – Stéphane MOREL – Rémy VIDAL - Stéphane BARDOUX – Sandra PICART - Jean-Michel SABAN – Evelyne CALLEJA, absente excusée (pouvoir à Sandra PICART) – Clément POINTEAU – Cloria JAOLAZA, absente excusée (pouvoir à Nadine LEGENDRE) - Frédéric CARRE - François CAMBURET - Xavier COURTOIS – Jacques ROBERT - Claudine MANIGAULT – Michel GCHWEINDER - Daniel SIMONNET – Philippe LARDIN – Guy GUENIFFEY - Arnaud ROSIER, absent excusé (représenté par Catherine RAMEAU) - Pascal DUBOIS – Claude CATRIN - Christophe CHEYSSON – Sylvie CHARPIGNON - Christian LARDIN – Pierre NOIROT, absent excusé (pouvoir à Jacques ROBERT) – Annie ROUSSEAU - Hubert NAULOT - Bernard ENFRUN, absent excusé (pouvoir à Guy GUENIFFEY) – Michel CODRAN –
Absents excusés : Christophe GENTIL – Marcel GEORGES – Nathalie LABOSSE – Catherine VERNEAU -
Absents : Bertrand LEBLANC –

Secrétaire de séance : Rémy VIDAL -

Objet de la délibération

**SANTE - VALIDATION DE PRINCIPES
AIDES A L'INSTALLATION DES PROFESSIONNELS DE SANTE
OCTROI DE BOURSES AUX ETUDIANTS EN SANTE**

*Madame Sylvie CHARPIGNON et Monsieur Xavier COURTOIS ne prennent pas part au débat et au vote.
Le pouvoir de Monsieur Pierre NOIROT n'est pas pris en compte pour cette délibération.*

Le territoire se trouve face au constat inquiétant du départ en retraite de 3 des 7 médecins généralistes pratiquant sur le territoire, sans remplacement prévu. Il en est de même dans les territoires voisins. Le seul dentiste de notre territoire prévoit également un départ à la retraite dans les prochaines années et si l'équipe de kinésithérapeutes de JOUX LA VILLE est très dynamique, le reste du territoire ne parvient pas à faire face à l'absence de cette profession.

Aujourd'hui, des aides à la première installation, en territoire sous-doté, existent. Le territoire de la Communauté de Communes du Serein est en territoire sous-dotée et en Zone de Revitalisation Rurale, mais il n'est pas le seul. Le Département a depuis plusieurs années mis en place des bourses pour les étudiants en médecine et odontologie avec une obligation d'installation de 5 années dans le département.

Afin de démarquer notre territoire et asseoir la forte volonté des élus du Serein, la commission Mutualisation Santé, réunie mercredi 15 novembre 2023, souhaite que la Communauté de Communes mette en place, à partir de 2024 et de manière cumulative avec les aides existantes :

- des aides à l'installation des professionnels de santé sur notre territoire,
- des bourses pour les étudiants en santé.

Les montants et les conditions d'octroi de ces aides seront définis lors de la prochaine réunion de la commission qui se tiendra courant décembre 2023.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, par 40 voix POUR et 1 abstention (Clément POINTEAU),

VALIDE le principe de la mise en place d'aides à l'installation des professionnels de santé sur le territoire de la Communauté de Communes.

VALIDE la mise en place de bourses pour les étudiants en santé.

DIT QUE les montants et les conditions seront définis par la commission mutualisation santé et validés lors d'un prochain conseil.

DIT QUE les crédits correspondants seront inscrits au budget 2024.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,
Rémy VIDAL

Le Vice-Président,
Stéphane MOREL

REÇU EN PREFECTURE

le 30/11/2023

Application agréée E-legalite.com

PUBLIEE LE 01/12/2023

